

107

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de Bissen

Séance du 8 juin 2007 Séance publique
Date de la publication: 1^{er} juin 2007
Date de la convocation des conseillers: 1^{er} juin 2007

Présents: Mmes et MM. Aloyse BAUER, bourgmestre,
Denise FISCHER-THOMAS, F. Willy GIELEN, échevins,
Alain FEIEREISEN, Roger SAURFELD, Monique MATHIEU, Carlo MULBACH,
Jos SCHUMMER et Frank CLEMENT, conseillers,
Yves URWALD, secr. comm.

Absent exc.: /

P.10 P.o.j.

Objet : Adhésion de la commune de Bissen au réseau luxembourgeois des zones sans OGM

Le Conseil Communal,

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée dans la suite ;
Vu la loi du 27 juin 1906 concernant la protection de la santé publique ;
Vu une campagne de Greenpeace Luxembourg visant à protéger notre agriculture et notre alimentation luxembourgeoise de la contamination due aux plantes transgéniques ;
Considérant que notre commission locale pour l'environnement a recommandé par sa lettre du 4 mai 2007 à notre collègue des bourgmestre et échevins de soutenir cette initiative de Greenpeace Luxembourg ;
Précisant qu'en effet les risques écologiques des organismes génétiquement modifiés ne sont que difficilement évaluables ;

**Après discussion
A l'unanimité**

Décide d'adhérer au réseau luxembourgeois des zones sans OGM et

se déclare prête à ne pas planter ou utiliser d'organismes génétiquement modifiés, en particulier des semences et des plantes génétiquement modifiées, sur l'ensemble des terrains lui appartenant fait inscrire dans chaque nouveau contrat de bail à ferme, que les locataires s'engagent à renoncer à la culture de plantes génétiquement modifiés sur leurs terrains et ce pour toute la durée du contrat de bail. S'assurera à l'avenir que dans le cadre de son pouvoir décisionnel, que les services sous tutelle de la commune excluent, lors de l'achat de denrées alimentaires, les aliments étiquetés comme contenant ou ayant été fabriqués à partir d'OGM
Incite, au travers de toute mesure appropriée, les agriculteurs présents sur son territoire, à renoncer volontairement aux OGM dans leurs champs et à signer des déclarations individuelles en ce sens.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Bissen, le 10 octobre 2007

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

